

UNES-PRESSE No 6

Journal d'information et d'opinion
des étudiants romands
Organe de liaison de l'Union Nationale
des Etudiants de Suisse (UNES) en
Romandie.

Publié par les E.E.R. c/o Agépoly,
33, av. de Cour, 1007 Lausanne
(Tel. 021 / 26 82 01).

Rédacteur responsable :

Luc Recordon

Tirage : 5'000 exemplaires

UNES - PRESSE

No 6... janvier 1979...

EDITORIAL

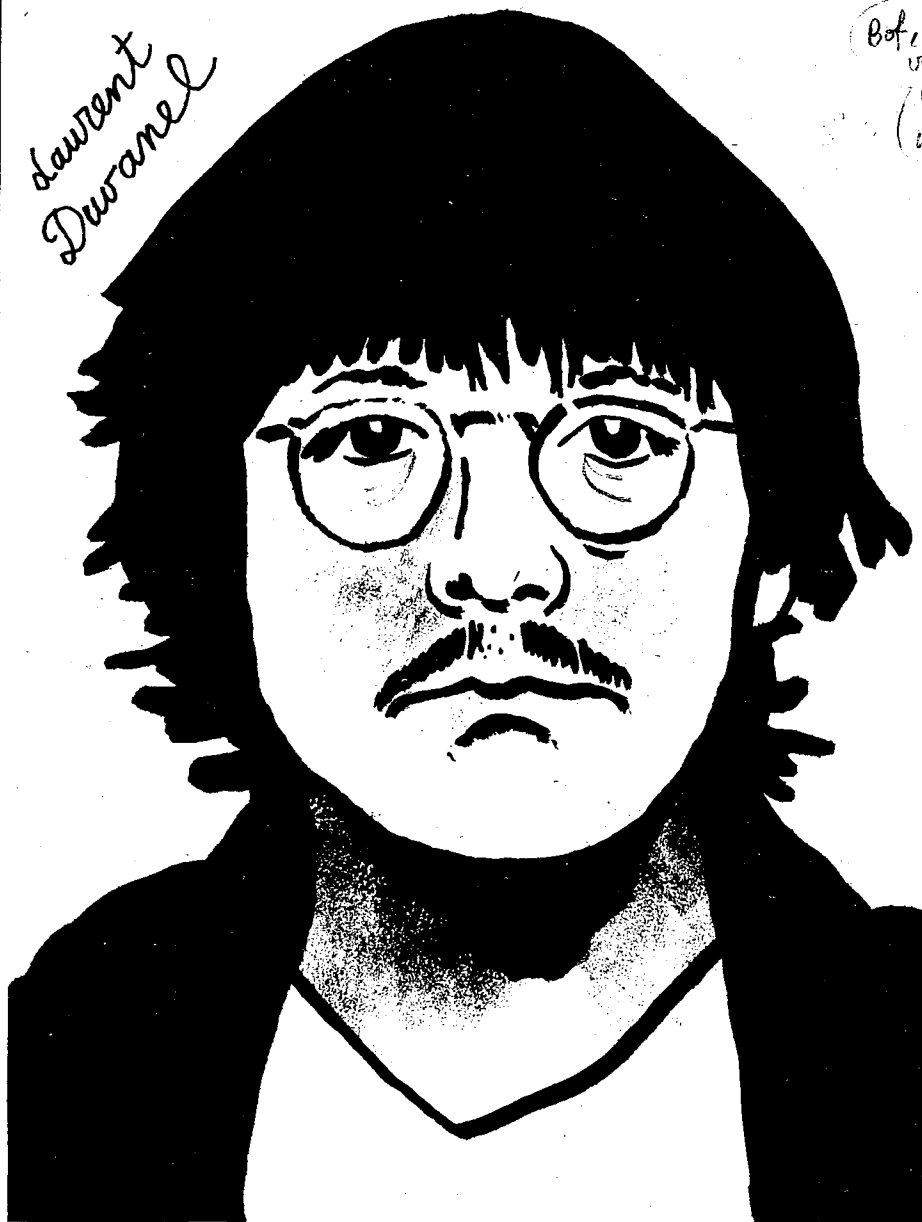
A l'orée de 1979, Unes-Pressé tend à affirmer une certaine présence de l'Union Nationale des Etudiants de Suisse en Suisse romande. L'année qui s'ouvre devrait marquer l'affermissement des bases de ce périodique et l'extension de ses moyens (en pages, en diversité, en régularité, etc.). Nous comptons aussi sur l'intérêt et la venue d'articles de toutes les écoles de formation professionnelle (techs, unis, écoles professionnelles, sociales ou de commerce) puisque la fonction de l'UNES est de défendre non seulement les étudiants, mais *tous ceux qui sont en période de formation*.

Parmi les objectifs qui s'imposent à nous ces prochains mois, on en trouve un de vraiment primordial : l'obtention d'une place d'interlocuteur à part entière pour les jeunes. Il s'agit presque là d'un combat traditionnel, plus de dix ans après mai 68, puisque la participation devient contre vents et marées une nécessité certes à aménager, mais irrévocable. Dans cet ordre d'idée, nous appelons chacun à soutenir une proposition qui a valeur de symbole : les droits civiques à 18 ans, sur lesquels on votera en février.

Il n'est plus temps de se poser des questions de maturité, d'information et autres, bref il n'est pas une concession que l'on peut hésiter ou non à faire. C'est un droit : des gens qui *paient des impôts* (et contribuent ainsi aux recettes de l'Etat), qui sont *pénalement responsables* de leurs actes comme ceux de plus de vingt ans, qui sont *mobilisables* en cas de guerre (et susceptibles de perdre leur vie pour la communauté), pour ne citer que les principaux exemples, ont voix au chapitre des décisions publiques. Des sociétés plus anciennes, comme d'autres Etats contemporains, l'ont compris et l'on a même vu, en fonction d'obligations correspondantes, le droit de vote à 16 ans.

Ce oui va de soi et notre soutien plus encore.

Laurent
Duvanel



Bof, so...
vo...
ramone
Sas
1979

SOMMAIRE

- *Editorial*
- *Quelques commentaires sur la votation concernant la loi sur la formation professionnelle*
- *BERNE : le Numerus Clausus par voie de décret, par le Comité exécutif de l'UNES*
- *GENEVE : Assemblée générale et élections, par Guy Mettan*
- *Résumé succinct du programme 78/79 de l'UNES, par L. Duvanel*
- *Libre opinion : Chômage, un spectre*
- *Le nouveau Comité exécutif de l'UNES, par L. Recordon*
- *Brèves nouvelles.*

QUELQUES COMMENTAIRES SUR LA VOTATION CONCERNANT LA LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le triste résultat est connu : 902'532 oui contre 707'225 non. Ainsi, les apprentis auront droit à une loi sur mesure pour les intégrer le plus rapidement possible à la vie pratique (entendez : rentables à court terme, grâce à une formation "accélérée").

La proportion (43,9 %) de non est néanmoins assez forte pour que l'Union Syndicale Suisse (USS) puisse parler d'un succès d'estime appréciable. La répartition cantonale est digne d'attention : à nouveau, un clivage Suisse romande / Suisse allemande apparaît (même si GE, FR et VS l'ont acceptée,

la loi y a rencontré une opposition plus forte que la moyenne suisse, soit respectivement GE 46,9 %, FR 47,3 % Vs 46,8 % : des 6 cantons rejetants, trois sont romands. Gageons que cette proportion aurait été plus forte si les intéressés avaient eu le droit de vote.

La déception des syndicats, après le succès de la récolte de signatures, est compréhensible : le seul point positif aura été de poser le problème de la formation des apprentis à l'échelon national. Il faut dès maintenant repartir en quelque sorte à l'assaut des règlements cantonaux pour chaque branche concernée par cette nouvelle loi. Les exigences ouvrières à ce sujet rejoignent nos propres revendications à l'intérieur de l'université : si règlements il y a, il faut qu'ils soient élaborés sur la base de négociations où la participation paritaire ne se limite pas à de belles paroles ! De plus, les conditions d'apprentissage devront dorénavant faire partie des contrats collectifs de travail acceptés par les syndicats, afin que l'apprentissage ne reste pas une chasse gardée des patrons. Ce sera là une politique des petits pas, qui à long terme pourra être payante, si on se rappelle que les progrès réalisés par les cantons finissent tôt ou tard par faire l'objet de débats aux Chambres. Il est seulement dommage pour les apprentis — qui seront très nombreux dans les 5 années à venir — que le Parlement helvétique travaille si lentement...

Un dernier mot concernant l'engagement des étudiants dans cette lutte : si nos moyens financiers sont trop faibles pour contrer une propagande patronale farcie de millions, il ne faut cependant pas s'étonner du climat anti-intellectuel qui règne actuellement parmi les jeunes, ces jeunes qui n'ont pas vu beaucoup d'étudiants à leur côté lors de la campagne référendaire contre cette loi peu novatrice. Il semble de plus en plus que la catégorie des universitaires ayant du temps à passer (et non à perdre) pour s'occuper d'autre chose que du prochain examen tend à disparaître : l'uni remonte dans son nuage, auréolée de Savoir, et on se plaint parallèlement "du manque d'intérêt de la population pour les problèmes des hautes écoles". Si personne, des professeurs aux étudiants, en passant par les assistants, chargés de cours, et doctorants, ne veut plus se préoccuper des événements qui ne touchent qu'indirectement notre tour d'ivoire, je propose le transfert de tout le bazar sur une île flottante dans la Mer des Sargasses : on n'y risque pas de mouvements brusques ou de courants déviationnistes, et les questions matérielles seront résolues depuis un ordinateur central à Berne, qui distribuera impartialement les tâches relevant de cet organe éducatif : c'est ça la liberté académique ?

Engagez-vous, qu'ils disaient...

L. DUVANEL

BERNE :

LE NUMERUS CLAUSUS PAR VOIX DE DECRET !

Depuis le refus de la loi sur l'aide aux hautes écoles lors de la votation du 28 mai 1978, la situation déjà peu claire, de la politique universitaire suisse devient de plus en plus confuse. Après le canton de Zurich, le canton de Berne prépare à son tour l'introduction du contingentement du nombre des admissions (NC) — par un détour juridique douteux différent des solutions bâloises et zuricoises. En effet, ces deux cantons veulent par le biais d'une révision de la loi sur l'enseignement créer une base légale pour introduire le Numerus Clausus (NC); de son côté, Berne se contente d'un décret du Conseil d'Etat "sur l'admission aux études à l'Université de Berne". Le Parlement et le peuple n'ont ainsi pas besoin d'être consultés. Le gouvernement bernois n'a même pas considéré comme nécessaire d'informer la presse et les personnes concernées.

Deux genres de critères sont prévus pour choisir les étudiants à venir : le canton de domicile des bacheliers et leurs résultats de fin d'études. Par principe, l'Union nationale des étudiants de Suisse (UNES) et la fédération des étudiants de l'Université de Berne (SUB) rejettent ces mesures, ainsi que le Numerus Clausus en général. En effet, il a été prouvé que les certificats de maturité des différents

gymnases et cantons ne sont pas comparables. L'emploi desdits certificats comme base indirecte d'appréciation conduit ainsi à des discriminations régionales; la course aux centièmes de points pour avoir la moyenne encourage en outre l'esprit de concurrence, la non-collaboration et le stress dans les gymnases.

Quant à la discrimination régionale directe prévue par le décret, elle est encore plus révoltante : par exemple un Soleurois n'aurait pas le droit d'étudier pour la simple et bonne raison qu'il n'est que Soleurois et pas Vaudois. Une telle mesure est de nature à compromettre dangereusement la coopération inter-cantonale.

L'UNES et la SUB considèrent cependant que les cantons non universitaires devraient participer d'une façon équitable au financement des hautes écoles. S'il est impensable que, d'une part, le canton de Berne annonce des réductions d'impôts et économise parallèlement dans le secteur éducatif, il est, d'autre part, inacceptable que les cantons non universitaires continuent à rejeter leurs responsabilités nationales envers les universités. Actuellement, les principales clefs de la solution du problème du Numerus Clausus et de ses suites politi-

ques graves se trouvent entre les mains des cantons non universitaires. Ainsi l'UNES et la SUB demandent aux responsables de ces cantons d'entreprendre tout ce qui est en leur pouvoir afin d'empêcher le NC à nos universités et cela dans l'intérêt de leur jeunesse.

Comité exécutif de l'UNES



GENEVE :

ASSEMBLEE GENERALE ET ELECTIONS

La dernière Assemblée générale de la CUAE, convoquée le 13 décembre pour préparer les prochaines élections universitaires a été riche en rebondissements. L'éternel problème des divisions s'est reposé, avec plus d'acuité cependant puisque du résultat dépendait l'établissement d'une liste au Conseil de l'Université.

Depuis l'élection du recteur, des divisions restaient latentes : elles ont à nouveau éclaté lorsqu'une partie du comité de la CUAE a offert sa démission, s'estimant acculée à cette perspective par ses collègues du Comité Anti-Magouilles, lieu de résistance à l'élection du recteur. L'AG a décidé de ne pas donner suite immédiatement à cette démission, qui figurera à l'ordre du jour de la prochaine AG, à la mi-janvier. Le triste fait divers, si banal dans l'histoire du mouvement étudiant n'a pas empêché l'assemblée d'établir une liste commune pour le Conseil de l'Université, après moult longs rebondissements, qui reflètent les différentes opinions des étudiants. Chaque association ou groupement y trouve son compte et cela pour l'intérêt général des étudiants. L'ampleur des tâches devrait canaliser les énergies au lieu de les dissiper et cela d'autant plus que les échéances ne peuvent être repoussées :

- L'introduction du numerus clausus (Cf les limitations d'admission à l'ETI, en Faculté de psycho...)
- L'ouverture de l'université aux exigences de l'économie privée (devons-nous laisser les autorités universitaires "rouler des pelles" au capital privé ?)
- Les limitations du budget universitaire, alors que le nombre d'étudiants augmente sans cesse (comment soutenir ces mêmes autorités dans leurs démarches auprès de l'Etat ?)
- L'opposition aux petits potentats de faculté ou département qui licencient les collaborateurs qui leur déplaisent - ou bloquent leur avancement - en vertu du principe "pour une université travailleuse, patriotique et familiale"
- Le problème des débouchés, de la restructuration du corps enseignant qui diminue les chances de devenir assistant, etc...

Guy METTAN (CUAE)

RESUME SUCCINCT DU PROGRAMME 78/79 DE L'UNES

Bien que certains, après l'échec de la LAHER le 28 mai passé, se soient réjouis en secret de cette défaite des étudiants, notre mouvement ne se laisse pas si facilement démoraliser : témoin notre programme de 23 pages, riche en projets nouveaux et classiques. Par souci d'équité fédéraliste, le bureau a pensé qu'il serait bon d'informer la "base" romande du contenu de son plan de travail; par souci d'économie (frais de traduction et d'impression, temps de lecture limité) nous renonçons cependant à vous en infliger le texte complet. Encore une fois, il y a discrimination flagrante des Romands qui ne comprennent goutte à la belle langue de Goethe, nous direz-vous. Réjouissez-vous au contraire que depuis fort longtemps, pour la première fois vos camarades suisses allemands se soient décidés à élire un Romand (votre serviteur, toujours modeste) comme membre du bureau "exécutif". Ce méchant fonctionnaire emberné a été chargé de renouer les liens avec les étudiants romands. C'est un des cinq points principaux autour desquels vont se dérouler nos activités. Plus concrètement, il s'agit de réussir, pendant une période-test d'une année, une meilleure organisation des étudiants de l'Uni de Neuchâtel pour qu'ils puissent défendre leurs intérêts plus efficacement. A cet effet, un effort de décentralisation a été consenti : un jour par semaine, une permanence UNES sera ouverte à la Cité universitaire.

Notre second point concerne aussi directement les Romands non organisés (ou ne faisant plus partie de l'UNES comme c'est le cas à Genève) : une discussion très approfondie devra se dérouler au sujet de l'adaptation de l'UNES aux conditions nouvelles : si, en 72, lors de l'adoption des statuts encore en vigueur aujourd'hui, la plupart des universités connaissaient l'affiliation obligatoire à une association d'étudiants, seules les

universités de Berne et Fribourg, ainsi que l'EPFL (et dans une certaine mesure Saint-Gall) connaissent encore ce système, ce qui implique un changement très important de nos membres et par tant de nos moyens financiers. Du nouveau s'impose, toutes les idées sont bienvenues dans le cadre de ce débat.

Le troisième point vous ramène face aux dures réalités : le Numerus Clausus qui menace doit être combattu (cf article sur Berne). Au cours des cinq années à venir, les cantons non universitaires devront voter des crédits supplémentaires pour venir en aide aux cantons universitaires. Afin de sensibiliser l'opinion des régions périphériques et de faire accepter l'idée d'une répartition des frais plus équitable, des comités régionaux seront constitués qui réuniront par exemple des étudiants valaisans (ou jurassiens).

La lutte continue avec le point 4, cette fois-ci contre les tendances technocratiques que prennent toutes les réformes, refontes et restructuration des études : le stress qui nous guette par le biais d'examens, de contrôles, de présences et de tout autre "travail rationnel" doit être refusé ! Les conditions de travail font aussi partie de la si courtisée "qualité de la vie".

Finalement, et si nous voulons espérer réaliser une grande moitié de ces objectifs, il nous faut développer l'information vis-à-vis de l'extérieur. Cette tâche est d'une grande importance, si l'on veut mieux ancrer l'UNES en vue de la reconnaissance de nos légitimes revendications.

En vrac, et si on en trouve le temps (à quatre, ça va être difficile... mais ça fait toujours bien dans un programme) : diverses enquêtes et documents (bourses, latin, logement) sont prévus, séances de commission aux abréviations alléchantes (CIBE, GESA, SSF), un peu de culture et trois ratons-laveurs. Pour les gens sérieux nous envoyons gratuitement notre "Arbeitsplan 78/79" avec les compliments de l'UNES.

Pour le Bureau
L. DUVANEL
responsable en Suisse romande

BREVES INFORMATIONS

PETITES ANNONCES

- 1) L'AG a décidé de renouveler la fête universitaire. Elle devrait avoir lieu fin mai - début juin et sera peut-être doublée d'un festival universitaire (exposition, cinéma, théâtre, etc.).
- 2) L'égalité des chances à l'école reste un mythe, comme le témoigne le résultat d'une enquête de la commission "Egalisation des chances" à Genève : 6 % de la classe supérieure, 14 % de la moyenne contre 27 % de la classe inférieure qui redouble à la fin de l'école primaire !

LE NOUVEAU COMITE EXECUTIF DE L'UNES

Elu début juillet 78 et entièrement renouvelé à cette occasion, il se compose de MM.

- Laurent Duvanel (Uni de Berne)
- Ruedi Spöndlin (Bâle)
- Martin Graf (Berne).

Chaux-de-Fonnier, Laurent Duvanel se charge particulièrement de relancer l'action de l'UNES en Suisse romande où elle se réduit à bien peu de chose depuis plusieurs années; il s'agit pour lui d'abord de coordonner les organisations existantes (CUAE à Genève, AGEF à Fribourg et AGEPOLY à l'EPF-Lausanne) et de reprendre la collaboration là où n'existe pas d'interlocuteur d'ensemble des étudiants (Université de Neuchâtel et de Lausanne).

Les questions sociales relèvent également de son domaine, tandis que Ruedi Spöndlin est responsable de

l'information, des rapports internationaux de l'UNES et avec le SSR (Service suisse du tourisme pour étudiants) et Martin Graf de la politique de l'éducation aux niveaux national et cantonal. Nous ne terminerons pas sans citer et remercier l'infatigable Ursula Westerhoff, notre secrétaire et administratrice sur qui repose depuis longtemps la continuité de notre action.

L. RECORDON

LIBRE OPINION

CHOMAGE, UN SPECTRE

La question n'est pas de savoir seulement pourquoi les jeunes particulièrement chôment, mais bien ce qui se cache derrière ce phénomène : le fait de "rationnaliser" les places de travail n'est pas une suite de la crise si pratique pour certains patrons. La révolution technologique des années 80 pourrait donner de nouvelles possibilités de loisirs aux employés de toutes les branches (jusqu'à 50 % de travail en moins).

Notre société est cependant soutenue moralement depuis deux siècles par la croyance ferme en la vertu du travail — psychologiquement et socialement le non-travailleur est une nullité — avec pour implication une idéologie de la croissance illimitée (tous pourront toujours plus produire). Le chômage devient ainsi inacceptable, diabolique et les temps de travail réduits sont en quelque sorte un purgatoire à éviter. Il est difficile de faire comprendre aux ouvriers la nécessité de la réduction de leurs efforts : le progrès technique au lieu de profiter à tous est monopolisé par les nantis, qui refusant de reconnaître leur impuissance face à la force des ordinateurs, s'en remettent à la "sainte conjoncture", sorte de destinée fataliste qui se fâche de temps à autre et qui punit les classes laborieuses au moyen du chômage divin, épidémie maligne qui rappelle les pestes du Moyen-Age.

Or, les miracles (par exemple : micro-processeurs) étonnent ceux-là mêmes qui les ont provoqués : la science se ferme les yeux, les naïfs chôment. Le contenu social d'une telle révolution est ignoré, ses effets ne sont bénéfiques que pour certains : le conflit significatif des travailleurs de la sidérurgie en Allemagne le prouve; on ne se bat plus pour plus de paie ou de vacances, mais bien pour des réductions d'horaire. La question centrale, celle qui va nous préoccuper longtemps encore, est la suivante : comment contrôler le progrès technologique, qui dispose du pouvoir à son égard, en bref qui détermine son impact social ?

